

DEPARTEMENT DE LA SOMME ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE CANTON DE RUE	Commune de LONG (80510) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 13 décembre 2025, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire. <u>Etaient présents</u> : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Aude PETIT, Tanguy LADRIERE, François BLIN, Nadia GUILBERT, Perrine RETOURNÉ, Francis LÉPINE. <u>Etaient absents excusés</u> : Jean-Noël FOSSATI qui a donné pouvoir à Francis LÉPINE Jean-Pierre VARLET qui a donné pouvoir à Alain COPIN David PERTUÉ qui a donné pouvoir à Nadia GUILBERT <u>Etaient absents</u> : Olivier FEREZ et Xavier HENRY. Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance. ----- La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose : Dans le cadre de la stratégie « Vallée de Somme, Vallée idéale » portée par le Département de la Somme, un partenariat structurant a été établi avec la commune de Long, visant à faire de celle-ci une escale à haut niveau de services entre Amiens et la Baie de Somme. La SPL Vallée idéale développement, dont le Département est actionnaire depuis 2020, a accompagné la commune dans ses démarches de valorisation touristique et patrimoniale, notamment par la réalisation d'études. Afin de s'inscrire dans cette dynamique, la commune de Long souhaite confier à la SPL l'exploitation de son camping municipal pour améliorer la qualité des services offerts aux visiteurs. Pour ce faire, elle a sollicité son entrée au capital de la SPL, condition nécessaire pour réaliser cette opération. Pour concrétiser cette initiative, la commune de Long a sollicité par courrier du 15 octobre 2025 l'accord du Département de la Somme pour une cession d'actions de la SPL Vallée idéale développement. Le Département de la Somme, par délibération du 1er décembre 2025, a approuvé, sous réserve de l'agrément de la SPL Vallée idéale développement la cession de cinq (5) actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, soit un total de 500 euros, tous frais à sa charge et exonérés de droits fiscaux (article 1042.II du CGI). Cette opération entraîne une modification de la répartition du capital et des sièges d'administrateur, conformément aux statuts de la SPL.
Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 08 Votants : 11 Date de convocation : Le 13 décembre 2025 Date d'affichage : Le 22 décembre 2025 DELIBÉRATION N° 75/2025 Entrée de la Commune de LONG au capital de la SPL Vallée idéale développement - Cession d'actions par le Département de la Somme	

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-1 et suivants relatifs aux sociétés publiques locales ;
- les statuts de la SPL Vallée idéale développement ;
- la délibération du Conseil départemental de la Somme du 1er décembre 2025 approuvant la cession de cinq (5) actions à la commune de Long ;
- le projet de modification des statuts de la SPL Vallée idéale développement annexé à la présente délibération ;

Considérant

- que la commune de Long est à l'initiative de son entrée au capital de la SPL Vallée idéale développement ;
- que la modification de la composition du capital social et des organes dirigeants doit être approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL ;
- que l'accord du représentant de la collectivité sur la modification ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante ;
- que la modification des statuts est soumise à l'Assemblée Générale Extraordinaire et prendra effet à compter de la réalisation de la cession d'actions ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

1. D'approuver l'entrée de la Commune de Long au capital de la SPL « Vallée idéale développement », par l'acquisition de cinq (5) actions cédées par le Département de la Somme, pour un montant total de cinq cents euros (500 €), correspondant à leur valeur nominale ; »
2. D'autoriser M. Jean-Marie PECQUET, Maire de la Commune de Long, à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment l'acte de cession et l'ordre de mouvement, ainsi qu'à effectuer toutes démarches utiles auprès de la SPL et des services compétents ;
3. D'approuver les modifications des statuts de la SPL Vallée idéale développement, relatives à la nouvelle répartition du capital social et des sièges d'administrateur entre les collectivités actionnaires ainsi que des ajustements sur l'organisation et les modalités de fonctionnement de ses instances, telles que figurant en annexe à la présente délibération, et qui seront soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL. »
4. De désigner Monsieur Jean-Marie PECQUET, Maire, en qualité de représentant permanent de la Commune de Long aux assemblées générales de la SPL Vallée idéale développement ;
5. De désigner Monsieur Jean-Marie PECQUET, Maire, en qualité d'administrateur représentant la Commune de Long au sein du conseil d'administration de la SPL Vallée idéale développement ;

Il est précisé que le transfert de propriété des actions n'interviendra qu'au jour de l'inscription dans les registres de la SPL de l'ordre de mouvement émis par le Département ;



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie PECQUET